

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

N° 192.

DIMANCHE.

12 AOUT 1832.

### PORTUGAL.

#### EXPÉDITION DE DON PEDRO.

Nous avons sous les yeux une lettre de Porto du 27. Voici comment elle s'exprime :

La conduite de l'armée constitutionnelle est digne des plus grands éloges. Les bâtimens français nolisés pour l'expédition, et qui ont accompli la durée de leurs engagements, repartent en grande partie pour diverses destinations.

Les royalistes ont battu en retraite, ainsi que vous le verrez par notre *Chronique constitutionnelle*, journal officiel de dona Maria. Jusqu'à ce jour on n'a point de nouvelles ni des opérations ultérieures de l'armée miguéliste ni de la capitale. Malgré la fuite de toutes les autorités civiles et militaires à l'approche de notre escadre, les dispositions de don Pedro ont arrêté rapidement la désorganisation administrative, et de nouveaux employés exercent provisoirement les fonctions des fugitifs. Les vivres sont ici fort abondans, le spectacle est ouvert ainsi que toutes les boutiques.

Don Pedro n'a fait arrêter pour opinions politiques que les seuls fonctionnaires qui ont fui à son approche. Le chancelier a été seulement destitué.

Le comte de Villalor est parti à la tête d'une division pour Lamego, où sont réfugiés les miguélistes compromis qui ont fui de Porto à l'arrivée du duc de Bragançe. On organise les provinces de Minho et de Trás-os-Montès, qui fourniront abondamment tout ce qui est nécessaire à l'armée.

On assure que don Pedro offre une prime de 4,800 réaux (1,300 fr.) à chaque soldat de cavalerie qui abandonnera les rangs de l'usurpateur, s'il se présente avec cheval et armement. Plusieurs sont déjà arrivés et n'ont pas voulu recevoir la prime offerte. Un sous-officier de cavalerie a répondu à l'empereur : « Sire, je me croirais trop humilié si j'acceptais l'offre que vous me faites; l'amour seul de la liberté m'a fait quitter aussitôt que je l'ai pu les drapeaux de la tyrannie; l'homme patriote n'a de meilleure récompense que celle de mourir pour la liberté. » Ces paroles ont beaucoup ému don Pedro, qui a élevé ce brave au grade d'officier.

Le général Mina qui se trouvait ici depuis quelques jours est reparti subitement. On croit qu'il se dirige sur le Portugal.

### SUISSE.

LUCERNE, 1<sup>er</sup> août. — L'arrêté de la diète fédérale concernant l'armement de la Suisse, que nous avons fait connaître hier, était précédé d'un discours du président, qui contenait ce passage :

« Dans ce moment, la diète doit prendre les mesures les plus énergiques pour assurer l'honneur et l'indépendance de la nation. Des troubles nombreuses entourent nos frontières; c'est un fait qui doit nous porter à nous mettre à l'abri de toute surprise, de quelque côté qu'elle puisse venir.

« Les temps sont changés et les mesures de précaution doivent changer aussi. La guerre n'est plus comme autrefois précédée de manifestations; il ne s'agit point de démonstrations hostiles, mais il s'agit et il doit s'agir de se mettre en état de répondre à toute injuste agression. »

Dans la discussion, la députation du canton de Vaud s'est exprimée ainsi :

« On ne peut se dissimuler que l'état de l'Europe est loin d'être rassurant. Les ordonnances de la diète germanique sont de nature à faire naître les réflexions les plus sérieuses; on y voit une tendance à enchaîner la liberté! La commission de surveillance que cette diète a créée sur les débats des chambres est, entre autres une apparition des plus menaçantes. Si ce plan a quelque succès, il peut arriver que la commission de surveillance cherche à étendre sa juridiction et à exercer même sur ce qui se passe dans la diète suisse et dans les grands conseils ou les landsgemeindes des 22 cantons. Il faut donc se mettre en mesure de repousser ces prétentions avec énergie dans le cas où elles seraient élevées contre nous.

Si au contraire les gouvernemens allemands éprouvent une puissante opposition, la guerre, c'est-à-dire la guerre générale en sera la conséquence; il faut donc être prêt à défendre notre neutralité. Ainsi, dans ces deux alternatives, la Suisse doit prendre une attitude ferme. Il est certain que notre organisation militaire n'est pas à la hauteur des circonstances. La diète placée de manière à voir le danger et ce qui est nécessaire pour le prévenir, doit, dans sa haute position et même à défaut d'instructions, prendre les mesures que les événemens pourraient exiger. Les hommes que la confiance publique a appelés au timon des affaires ne doivent pas craindre d'exposer leur responsabilité et de payer de leur personne, quand il s'agit de sauver la patrie. Qui donc la sauverait, si ceux qui sont placés pour veiller à sa sûreté, restent dans l'inaction, appuyés sur le silence de leurs instructions? Vaud adopte la proposition de nommer une commission pour examiner le rapport du général en chef, et voir ce qu'il y a à faire dans les circonstances actuelles.

### FRANCE.

#### PARIS, 8 août.

La princesse Louise a voulu laisser un souvenir touchant et un gracieux augure de bonheur aux jeunes filles qui sont dotées par le roi, à l'occasion du mariage de S. A. R. avec le roi des Belges. Elle vient de faire remettre à MM. les maires de Paris et les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis des couronnes et des bouquets de fleurs d'oranger, pour être offerts en son nom aux seize fiancées.

— Drouillet et Drouhin, prévenus du vol des médailles, et Fossard père et fils, accusés de les avoir recélées, ont été extraits hier de la Force et amenés à la préfecture de police, où l'on a procédé en leur présence à la vérification et à la reconnaissance des médailles volées et retrouvées, et de quelques lingots provenant de la fonte des médailles. On a fait également l'énumération des instrumens trouvés au domicile des prévenus. M. Raoul-Rochette assistait à cette vérification, qui a duré six heures, et qui a été dirigée par M. Prunier de Quatremère, commissaire de police. A cinq heures, les accusés ont été réintégrés dans leur prison, et les médailles et lingots ont été déposés au palais de justice.

— Hier, la cour d'assises a condamné par contumace et sans l'intervention du jury l'ancien caissier central du trésor, Kesner, à 10 ans de travaux forcés, à une amende d'un million, à la restitution des sommes détournées, s'élevant à 4 millions 500,000 fr.; enfin à l'exposition publique.

— Un habitant de Boulogne nous assure que, ce matin, on a retiré des filets du pont trois cadavres, dont deux fortement mutilés. Cette découverte a produit beaucoup de sensation sur l'esprit des assistans. Généralement on pensait que ces cadavres provenaient de l'affaire du pont d'Arcole, sur laquelle l'autorité judiciaire a commencé une instruction qui intéresse vivement la population parisienne.

— Des bruits défavorables à la cause de dona Maria II ont circulé hier à la bourse. Ils ne s'appuyaient heureusement que sur des lettres d'Espagne, c'est-à-dire qu'ils provenaient d'une source à laquelle les amis de la vérité doivent s'abstenir de puiser.

Nous pouvons promettre dès aujourd'hui un complet désappointement aux miguélistes de la *Quotidienne*. Voici ce que transmet une dépêche de Bayonne, arrivée hier soir par voie télégraphique :

« Un colonel anglais annonce au consul de sa nation à Bayonne, sous la date du 2, que le gouvernement espagnol a reçu la nouvelle que l'armée de don Miguel a été mise en pleine déroute, et il ajoute que le ministre de la guerre de don Miguel a passé du côté de.... »  
(La nuit a empêché d'en recevoir davantage.) (Nouveliste.)

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, 10 août.

Un courrier du cabinet anglais a passé ce matin par cette ville, venant de Vienne avec des dépêches pour Londres.

— Aujourd'hui à 7 heures du matin, le 3<sup>e</sup> régiment, en garnison à Bruxelles, a fait l'exercice à feu hors de la porte de Schaerbeek.

— M. le major Vanderkelen et M. le capitaine Evenepoel sont décédés hier matin.

— Le major d'artillerie Kessels, qui vient d'être mis en disponibilité de service, écrit au *Courrier belge* qu'ayant été mis aux arrêts par l'inspecteur-général Deliem, il a demandé au ministre directeur de la guerre une enquête devant la haute-cour militaire.

— Le colonel Brixhe, commandant la gendarmerie, vient, à sa demande, d'être mis en disponibilité avec le grade de général de brigade. Le commandement de la gendarmerie est confié au lieutenant-colonel Dupré.

— Les sociétés du Grand-Concert, du Commerce, et d'autres, offriront une fête dans les serres du jardin botanique.

### CHOLERA.

Bruxelles. — Du 8 août, à 9 heures du matin, au 9 août, à la même heure, 9 nouveaux cas, 7 décès.

St-Josse-ten-Noode, 9 août. — Un cas nouveau, aucun décès.

Etterbeek, 9 août, à midi. — Ni cas nouveau, ni décès.

Ixelles, 9 août. — Ni cas nouveau, ni décès.

Schaerbeek, 9 août, à midi. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Boitsfort, 8 août. — 2 cas de cholérine, un décès.

Gand, 8 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 3 nouveaux cas, 10 en traitement, 9 convalescens, 2 guéris.

Le choléra ayant presque tout-à-fait cessé ses ravages à Gand, l'hôpital du Musée a été fermé. Les convalescens qui s'y trouvaient ont été transférés à l'hôpital civil.

Bruges, du 7 au 8 août. — 4 cas nouveaux, aucun décès.

Termonde, 8 août. — Un cas nouveau, aucun décès.



Anvers, du 8 au 9 août. — 2 nouveaux cas, 7 décès, 2 guéris.

Malines, 8 août, à midi. — Ni cas nouveau, ni décès.

Westerloo, 6 août. — Ni cas nouveau, ni décès.

Mons, du 7 au 8 août. — Un cas nouveau, aucun décès.

NAMUR, 11 août.

CONSEIL DE RÉGENCE DE NAMUR. — Séance du 2 août 1832.

Présens, messieurs Brabant, président, A. Lemielle-Mazure, Anciaux, Dufer, Briard, Hubeau, Bodart, Braas, Polet, et Thé. Dandoy, secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le gouverneur de la province concernant la répartition de la somme de 150,000 flor, portés au budget de l'état, pour accorder, à titre de prêts, des subsides aux villes.

Le conseil charge le collège du bourgmestre et des échevins de faire connaître l'insuffisance des ressources de la ville et de demander pour faire face à ses dépenses une somme de 10,000 florins, laquelle sera remboursée le plus tôt possible. Cette somme sera employée de préférence à payer les charges qui incombent à la ville pour l'entretien des réclus au dépôt de mendicité et autres sommes dues sur les exercices antérieurs.

Hier quatre déserteurs prussiens de la garnison de Luxembourg, se rendant au dépôt du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, à Charleroy, ont logé en cette ville.

— Le même jour est arrivé un détachement de 60 hommes pour le bataillon de réserve du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie; ces militaires ont été habillés aussitôt leur arrivée, et M. le major Segers en a passé l'inspection aujourd'hui à sept heures du matin.

Plusieurs journaux avaient annoncé la mort du marquis de Chasteleer à Valenciennes; des avis certains annoncent au contraire, que, rétabli de son indisposition, il est parti le 8 pour Compiègne.

— Les villes de Cambrai, St-Quentin et Lille ont prié le Roi Léopold et notre nouvelle Reine d'accepter des fêtes à leur passage par chacune d'elles.

— M. le duc d'Arenberg est allé passer quelque jours au château d'Everlé, près de Louvain. Il se rendra ensuite en Allemagne par Aix-la-Chapelle.

— On écrit d'Anvers, 9 août: Ce matin de bonne heure les pavillons flottaient déjà à bord de tous les navires dans nos bassins, ainsi qu'à tous les bureaux administratifs.

Le choléra fait des ravages à la Tête-de-Flandre, on dit que 17 cas ont eu lieu avant-hier, dont deux bourgeois et 15 militaires.

— On écrit de Gand, 9 août: Hier a été prononcé, en séance publique du conseil de guerre de la province, le jugement rendu dans l'affaire des gardes civiques de Verviers, accusés de révolte contre leurs supérieurs. Six des accusés sont condamnés à la peine de mort, quatre à quinze années de brouette, et un à cinq années de la même peine.

L'affaire des gardes civiques de Liège, accusés également de révolte, a été plaidée avant-hier. Le jugement n'est pas encore connu.

— Le *Journal de Luxembourg* donne le bulletin du choléra depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 8 août. Le total des cas s'élevait à cette dernière date à 22, les décès à 12, les malades en traitement à 10.

Le bourgmestre et les échevins de la ville ont, par publication en date d'hier, averti les personnes qui ont souscrit pour l'organisation des secours sanitaires et qui n'ont pas encore réalisé leur souscription, de le faire incessamment. Ils ont également invité les personnes qui n'auraient pas souscrit à placer leurs noms sur les listes.

— On écrit de La Haye, le 17 courant: Cette nuit il est parti un courrier de cabinet porteur de dépêches pour notre ambassadeur à Londres; il contiendrait la réponse de notre gouvernement sur les dernières propositions de la Conférence au baron Van Zuylen, et on prétend savoir qu'elles sont acceptées par notre gouvernement. (*Handelsblad.*)

— On mande de Maestricht, 3 août: La récolte appartenant à des propriétaires de cette place rentre régulièrement en ville; les provisions y sont en abondance, elles n'ont pas subi la moindre augmentation de prix.

— On écrit de Vienne:

« Voici quelques détails sur les derniers momens du duc de Reichstadt; vous pouvez les regarder comme certains. La veille de sa mort, l'infortuné prince dit à sa mère, qui depuis son arrivée lui prodiguait les soins les plus assidus et les plus tendres: « Le rêve de la vie finira bien tôt pour moi... Ne pleurez pas, ma mère, je n'ai fait que naître et mourir; mais je ne laisse point d'ennemis... Mon nom me fera vivre en la mémoire... » Le prince donna ensuite à Marie-Louise un portrait de Napoléon, dans lequel il avait placé quelques-uns de ses cheveux à côté de ceux de son père, que ce même portrait renfermait. Le duc de Reichstadt voulut également donner à sa mère quelques papiers qu'elle accepta et prit en effet, pour ne point déplaire à son fils, mais qu'elle remit aussitôt à une personne de confiance, avec prière de les porter à l'empereur. Marie-Louise, accablée de douleur, partit le lendemain pour aller au-devant de l'empereur, et s'en retourna ensuite à Parme. »

— Parmi les nombreuses causes auxquelles le bruit public à Vienne attribue la mort du jeune Napoléon, on cite une blessure qu'il aurait reçue à la poitrine dans un duel avec un officier. Beaucoup de personnes croient à ce fait, qui très-probablement n'est pas vrai.

SÉJOUR DU ROI A COMPIÈGNE.

La journée du 7 a été employée en partie à une magnifique revue.

Dès le matin les gardes nationales de toutes les villes et communes environnantes sont venues se joindre à celle de Compiègne, et ont toutes ensemble défilé devant le château, avec des acclamations de joie.

Vers midi les troupes, ainsi que tous ces divers bataillons de gardes na-

tionales, étaient réunies sur un magnifique plateau auprès de la forêt. On remarquait six escadrons de cuirassiers et six de carabiniers, un régiment d'infanterie, plusieurs batteries d'artillerie tant de la ligne que de la garde nationale de Paris.

A une heure et demie, les deux rois, suivis de leur état-major, sont arrivés sur le terrain des manœuvres, vaste emplacement situé à l'entrée de la forêt, à l'est et à une demi-lieue de la ville. Les troupes y étaient rangées de manière à former un immense carré dans l'ordre suivant: la garde nationale de Compiègne, celles des villes et communes voisines, le 11<sup>e</sup> léger occupant un des côtés du carré, puis en retour une batterie d'artillerie légère, le magnifique régiment de carabiniers n<sup>o</sup> 2, et derrière celui-ci le 9<sup>e</sup> de cuirassiers.

Le roi Louis-Philippe portait l'uniforme de colonel-général des gardes nationales, avec le grand cordon de la légion-d'honneur et un chapeau décoré de plumes blanches; le roi des Belges avait un uniforme de fantaisie et le grand cordon de la légion-d'honneur; le duc d'Orléans était en uniforme d'officier-général; le duc de Nemours en colonel des lanciers, et le prince de Joinville en aspirant de marine.

Tout le reste de la famille du roi dans un char-à-bancs fort simple et quelques voitures dans lesquelles se trouvaient les dames de la suite de la reine et des princesses, M<sup>me</sup> Le Hon, MM. de Merode, Van de Weyer et quelques Anglais de marque, ont à plusieurs reprises fait le tour du carré formé par les troupes.

Il est impossible de donner une idée de l'unanimité des acclamations de cette immense réunion de soldats et de curieux de toutes classes accourus de tous côtés pour assister à cette fête de famille.

A trois heures plusieurs salves d'artillerie ont annoncé que les princes retournaient au château. Il faut connaître la France pour se former une idée de l'affluence de curieux qui bordaient la route assez longue.

A 10 heures il y a eu bal à la cour. La réunion était peu nombreuse, et on a dansé des quadrilles pour ainsi dire en famille. La musique de la garnison formait l'orchestre. M. le Hon a dansé avec la princesse Louise. La Reine s'est retirée vers minuit.

M. Gallard, évêque de Meaux, qui officiera demain, est arrivé ici aujourd'hui 8, à 5 heures. Le maréchal Soult et M. Sébastiani arrivent aussi. Tous les ministres sont à Compiègne.

Hier on a envoyé à Bruxelles le cheval de selle que la future reine des Belges monte d'habitude. C'est toujours demain que le mariage aura lieu. La cérémonie sera célébrée le soir.

La future reine des Belges est une très-jolie personne, blonde et d'un aspect très-gracieux. On s'accorde à vanter la douceur de ses manières et la finesse de son esprit. Sa taille est médiocre, mais son maintien est infiniment gracieux. Comme tous les princes et princesses de la maison d'Orléans, elle a reçu une éducation brillante et solide: on lui accorde des talens et des connaissances assez étendues dans les beaux-arts qu'elle paraît aimer beaucoup. Son éloge est dans toutes les bouches, et il faut réellement qu'il soit mérité, car toutes les personnes attachées à son service témoignent ouvertement de vifs regrets de son départ. Elle est adorée dans sa famille, et son absence y laissera un grand vide. Ses goûts sont simples et modestes, pourtant elle se fait distinguer par une grande élégance de manières et de tenue. Son mariage est vu partout avec joie et plaisir. Les Français applaudissent à une alliance qui doit resserrer les nœuds qui déjà unissent deux peuples voisins et frères. Quoi qu'en aient dit les journaux orangistes, le nom belge n'est pas discrédité en France; bien loin de là, il est un titre de recommandation. Les malheurs que nous avons essayés sont appréciés à leur juste valeur; on en connaît les causes, et on n'a pas l'injustice de faire retomber sur toute une nation les fautes ou la trahison de quelques hommes. Il y a peu de Belges ici. Ils portent les couleurs de leur pays, et ce signe est généralement accueilli avec plaisir et considération.

— L'anecdote suivante est extraite d'un journal américain:

« Un militaire français, qui avait fait la campagne de Russie, avait enfoui un petit trésor dans un champ à l'entrée d'un village près de Wilna, dans le dessein de le retirer à son retour.

« Après la bataille de Moscou, ce soldat fut prisonnier et envoyé en Sibérie, et il ne recouvra la liberté qu'il y a environ trois ans. Prenant la route de sa patrie par Wilna, il s'est rappelé son trésor caché, et ayant découvert l'endroit où il l'avait enfoui, il se mit à le retirer. Mais quel fut son étonnement en trouvant à la place de son argent une petite boîte en étain renfermant une lettre à son adresse et indiquant une maison de commerce à Nancy où il pourrait recevoir son argent avec les intérêts échus! Le militaire pensa que c'était une mystification. Cependant il se rendit à la maison désignée, où il obtint en effet son capital avec les intérêts de douze ans. Avec cette somme, il établit un petit commerce à Nancy, qui lui permit de vivre dans une certaine aisance; mais quelles qu'aient été ses recherches, il n'a jamais pu apprendre de quelle manière son argent avait disparu, ni par quel hasard il lui fut rendu. »

— On lit dans la *Revue de Paris*:

« Une amélioration passagère dans la santé de sir Walter-Scott a permis à sa famille et à ses amis de contenter un de ses désirs les plus vivement énoncés depuis sa maladie, le désir de revoir, avant de mourir, sa chère Écosse et son manoir d'Abbotsford. C'est le samedi 14 juillet qu'il s'est embarqué sur le steam-boat le *James-Watt*, à Blackwall, au même endroit où Fielding entra dans le navire qui le conduisit à Lisbonne. On l'a salué avec des acclamations affectueuses, et quelques journaux ont rappelé à ce sujet que Fielding ne reçut, à son départ, que des malédictions. Le pauvre Fielding n'était pas seulement romancier et auteur dramatique, mais un des magistrats de police de Londres, et la populace avait ses petites rancunes à exercer contre lui. Le lundi 16, sir Walter-Scott est arrivé à Edimbourg, et s'est reposé jusqu'au mardi dans



l'hôtel Douglas ; le mercredi matin , il a pu être transporté à Abbotsford. A la vue des tourelles de son château , de ce roman en pierre , comme ce bizarre édifice a été appelé par un voyageur français , les yeux du poète se sont un moment ranimés. En entrant , il a aperçu son copiste , une espèce de secrétaire , qui écrivait sous sa dictée. « Ah ! monsieur Laidlaw , lui a-t-il dit , bonjour ; j'ai bien souvent pensé à vous ! A ces mots , qui exprimaient à la fois un sentiment de bienveillance et peut-être le souvenir de quelque idée d'ouvrage , sir Walter-Scott est retombé pendant quelque temps dans cet affaissement qui afflige ses amis. On a converti la salle à manger d'Abbotsford en chambre de malade.

« Quand sir Walter n'est pas dans son lit , on le promène dans les divers appartemens , au moyen d'une chaise à roulettes. Il est pénible de le voir ne reconnaître qu'avec effort chaque objet de son curieux ameublement. La première fois qu'on l'a roulé dans son arsenal et sa bibliothèque , il s'est fait arrêter devant le portrait de son grand-père , ce vieux cavalier , qu'il cite quelque part comme ayant laissé croître sa barbe depuis la mort de Charles 1<sup>er</sup> jusqu'à la restauration , en signe de deuil ; puis devant celui de son père , et il leur a fait un geste de respectueuse affection. Il a voulu aussi toucher de sa main le fusil de Rob-Roy. Les forces lui ont manqué , et il a laissé retomber tristement sa tête sur son épaule. Tout annonce un grand dépérissement dans ce corps jadis si robuste , et on espère peu que sa vie se prolonge ; elle semble au moins perdue pour les lettres. »

#### MARCHE GÉOLOGIQUE DU CHOLÉRA.

A la veille de son départ pour les Pyrénées , M. Boubée a présenté à l'Institut , sur la marche géologique du choléra , un mémoire qui présente des observations importantes.

Ce professeur fait remarquer que l'épidémie s'est répandue , promptement et avec toute son intensité , sur la surface entière des contrées où les terrains tertiaires (1) et diluviens (1) occupent une certaine étendue ; tandis qu'elle a paru se propager difficilement , perdre de son intensité , et s'éteindre bientôt dans les contrées occupées par les terrains plus anciens , et notamment dans les lieux où règnent les formations primordiales (1).

Ainsi , les contrées d'Asie qu'arrosent le Gange , l'Euphrate et le Wolga , la Russie d'Europe sur presque toute son étendue , et la majeure partie de la Hongrie , de la Pologne et de la Prusse , sont occupées par des terrains alluviens , diluviens ou tertiaires. L'on sait combien d'affreux ravages a faits le choléra sur ces grandes contrées.

Au contraire , la Norvège et la Suède , qui n'ont pas été frappées , sont entièrement formées de terrains primordiaux. L'Allemagne , qui ne l'a été que très-peu , est de même , en grande partie , formée de terrains anciens ; le choléra n'y a sévi que sur quelques points où règnent des terrains modernes , tels que Hambourg , le Hanovre , et quelques autres parties du Nord où se prolongent les terrains tertiaires et diluviens de la Prusse. Le Tyrol , qui est tout primordial ou plutonique , n'est nullement atteint. La Bohême , où les terrains modernes n'ont que peu d'étendue , ne compte aussi que peu de victimes. La Belgique et la Hollande , qui sont , au contraire , presque entièrement occupées par des terrains d'alluvion , n'ont pu se soustraire aux désastres du choléra.

En Angleterre , les terrains modernes sont peu répandus ; il n'y en a que dans le sud et dans l'est , notamment dans le pays de Londres. C'est précisément cette partie qui a le plus souffert. Néanmoins on sait que le choléra a fait peu de ravages en Angleterre. Il n'a pas été non plus bien intense en Écosse , où les formations anciennes et volcaniques sont encore bien plus généralement répandues. Il se montre plus meurtrier en Irlande , quoique cette île soit principalement formée de terrains anciens. Mais c'est sur les côtes qu'il fait le plus de ravages , et dans les lieux où les terrains de tourbe et d'alluvion sont développés d'une manière assez notable.

Enfin , le choléra vient d'éclater en Amérique , et c'est encore sur un sol alluvien. La ligne qu'il commence à suivre est déjà bien déterminée , c'est celle du fleuve St-Laurent , qui est celle aussi où le terrain d'alluvion conserve la plus grande étendue.

En France , où les terrains sont tous à peu près également répartis , c'est encore sur les terrains modernes que le choléra a le plus étendu ses ravages , tandis qu'il semble éviter d'une manière bien tranchée les terrains anciens. Les départemens de la Seine , de Seine-et-Oise , de l'Oise , de l'Aisne et de la Marne , qui forment ensemble un vaste bassin tertiaire alluvien , ont été promptement et cruellement ravagés.

Les terrains anciens du Calvados sont au contraire épargnés , quoique le choléra ait déjà pénétré jusque dans la Loire-Inférieure sur les dépôts alluviens. La Bretagne , pays primordial , est également préservée presque tout entière ; le choléra ne s'est déclaré que sur quelques points voisins des côtes , où l'on voit d'ailleurs quelques dépôts alluvien ou diluviens. Les Ardennes , dont le sol est également primordial , sont aussi préservées , quoique le choléra désole les départemens environnans.

On peut donc établir , d'une manière assez générale , que jusqu'à présent ce sont les terrains modernes qui ont le mieux hébergé le choléra , tandis qu'il s'est beaucoup moins propagé sur les terrains anciens. M. Boubée signale quelques exceptions , et il fait voir les circonstances particulières qui peuvent les expliquer. Au reste , M. Boubée ne prétend déduire de ces observations aucune théorie sur la nature ni sur la propagation du choléra. Ce serait , dit-il , entièrement hors de sa spécialité et contre les sages avis dont il fait hommage à M. Moreau de Jonnés ; il se borne à signaler quelques rapprochemens remarquables.

(1) Ces termes techniques désignent les âges relatifs des assemblages de roches qui constituent l'écorce solide du globe terrestre. Ces assemblages , que l'on appelle ordinairement *terrains* , ont évidemment été formés les uns au-dessus des autres , et les mots *diluviens* , *tertiaires* , *secondaires* , *intermédiaires* et *primitifs* sont employés à désigner cette succession , en allant des plus modernes aux plus anciens ou des supérieurs aux inférieurs.

1<sup>o</sup> Cette marche géologique du choléra s'accorde parfaitement avec l'observation déjà faite , et bien constatée , que les circonstances d'humidité et d'évaporation favorisent le plus le développement de l'épidémie. En effet , les terrains tertiaires et alluviens se composent de roches meubles , de sables , de calcaires plus ou moins spongieux , qui s'imbibent d'eau pluviale et ne la cèdent qu'à une évaporation prolongée , d'où résulte une humidité locale toute dépendante de la nature du sol. Les terrains anciens , au contraire , présentent ordinairement des roches compactes , imperméables , qui ne sauraient retenir de l'humidité , ni fournir à une longue évaporation. Toutefois les terrains anciens et les terrains volcaniques présentent quelquefois des roches friables ou décomposées sur quelques points , et susceptibles alors d'absorption comme les terrains modernes , ce qui explique une partie des exceptions que l'on peut signaler contre la généralité de l'établissement du choléra sur les terrains modernes.

Ainsi , sans amener de théorie nouvelle , la marche géologique du choléra expliquerait simplement avec plus de précision un fait déjà reconnu. En même temps , il en résulterait une conclusion pratique bien importante , que , loin de devoir répandre avec profusion de l'eau dans les rues , en temps de choléra , sous prétexte de les laver , il faudrait empêcher au contraire qu'elles soient mouillées par l'eau pluviale , ni par aucune autre cause ; les *parassoler* , si la chose était praticable , et réunir l'eau des toits dans le plus petit nombre de rigoles et d'égouts. En diminuant ainsi considérablement la quantité de surface mouillée , on diminuerait de beaucoup l'évaporation , et , par suite l'humidité de l'air , qui paraît être l'aliment nécessaire du terrible fléau. Dans les villes où les rivières et les canaux qui les traversent n'ont pas une trop grande largeur , on pourrait même étendre par-dessus de grandes tentures qui s'opposeraient encore très-puissamment à l'évaporation.

2<sup>o</sup> Cette marche géologique du choléra est entièrement contraire à l'opinion de ceux qui ont attribué le développement de l'épidémie à des émanations telluriques ; car c'est dans les terrains primordiaux que les communications entre la masse intérieure du globe et sa surface extérieure sont plus faciles et plus immédiates (2). C'est au milieu de ces terrains que l'on voit les sources d'eau chaude , les dégagemens de gaz , etc. Si le choléra provenait d'émanations telluriques , il devrait donc se manifester principalement dans les contrées où règnent ces formations primordiales , et c'est précisément tout le contraire. Il ne reste donc plus à cette théorie qu'à se retourner , dit M. Boubée , et prétendre que c'est le défaut d'émanations telluriques qui favorise le choléra.

Enfin , M. Boubée termine son mémoire en indiquant en France , en Espagne et en Italie quels sont les points où l'on aurait moins à redouter les ravages de l'épidémie et ceux qui devront y être le plus exposés , d'après la nature géologique et topographique de leur sol , en supposant toutefois qu'elle continuera sa marche comme elle l'a commencée.

#### PUITS ARTÉSIENS.

La société d'encouragement vient , sur un rapport de M. le vicomte Héricart de Thury , d'accorder une médaille d'or à M. Bruckmann pour avoir imaginé de faire servir l'eau des puits forés à élever la température des fabriques de manière à pouvoir se passer d'autre chauffage.

M. le vicomte , qui s'est occupé spécialement de l'histoire des puits artésiens , n'a probablement point eu connaissance de ceux qui existent à une demi-lieue de Lille dans l'enceinte de l'abbaye de Markette ; ces puits , au nombre de douze ou quinze , ont été percés il y a environ cent cinquante ans , par les ordres de l'abbesse , et paraissent avoir fourni de l'eau dans toutes les parties de ce vaste monastère ; mais le souvenir en est tellement perdu dans le pays , que je n'ai pu le retrouver que chez une seule personne , M. le comte Albert de Rouvroy , qui eut l'obligeance de me conduire sur les lieux ; les habitans de Lille passent tous les jours auprès de ces fontaines , sans se douter que ces eaux limpides qui s'élèvent de dix à douze pieds dans de grandes cuves qui leur servent de réservoir , proviennent d'une profondeur d'environ cent cinquante pieds à travers des arbres de chênes forés et superposés de la même manière que l'indique l'ouvrage moderne des frères Garnier.

Après la destruction de l'abbaye , il s'établit aux environs des puits quelques teintureries où les eaux sont employées depuis long-temps pour produire le même effet que M. Bruckmann vient de découvrir. Pendant l'hiver , me dit un contre-maître , nous laissons couler l'eau toute la nuit autour de nos cuves , ce qui les préserve entièrement de la gelée ; quand on ouvre l'atelier , le matin , on le trouve rempli d'une vapeur blanche qui est produite par la chaleur de l'eau.

Si j'ai bien jugé sans instrument , cette eau , en partant de terre , m'a paru contenir huit à dix degrés de chaleur constante. Une chose remarquable , c'est que ces puits sont percés dans une vaste plaine qui n'offre aucune montagne plus rapprochée que le piton sur lequel est bâtie la ville de Cassel.

Il y a donc cent cinquante ans au moins que la théorie des fontaines jaillissantes de fond était déjà connue et pratiquée de la même manière que M. le vicomte Héricart de Thury vient de l'établir tout nouvellement.

Ce n'est donc point , comme on le pense , l'eau des montagnes les plus voisines qui alimente ces puits , mais elle descend plus probablement des Alpes , et l'on est en droit de conclure de l'abondance incessante des courans souterrains , qu'il y a plus de fleuves , de lacs et de ruisseaux dans l'intérieur de la croûte du globe qu'il ne s'en trouve à sa surface. On est donc en droit de conclure que les puits forés seront un jour très-multipliés et qu'ils deviendront une source de prospérité incalculable comme arroseurs , comme moteurs et comme chauffeurs.

JOBARD.

(1) Voyez le Tableau de l'état du globe et des différens âges , ou Résumé synoptique du cours élémentaire de géologie.



## COMMERCE.

## MARCHÉ DE BRUXELLES du 10 août.

**Halle aux céréales.** — Les grains au marché ont été vendus comme suit : froment de fl. 12 à 14; seigle nouv., de 8 à 8 16; dito vieux, de 8 10 à 9; avoine de 4 6 à 4 14; graine de colza, de 10 10 à 11 12, selon sa qualité.

Les grains en magasin sont cotés : froment nouv. du pays, par sac de 120 kil., 20 5; et par hect., de 13 à 13 10; dito blanc, de 12 10 à 13; dito de Rostok, de 11 à 11 10; dito séché, de 10 à 11; seigle du pays 8 à 8 16; dito séché de 6 10 à 6 14; orge étrangère, 6; avoine, sur 50 kilogr., de 4 à 4 5.

**Huiles.** — Colza, disp. fl. 52 070; sept., 52 070; oct., 51 374; nov. et déc., 51 374; huile de lin disp. 51 070.

**Fourteaux.** — Colza 85 à 87 fl.

**Pommes de terre.** — Bleues 0 fl. 0 sous; rouges 0 fl.

**Halle au Beurre.** — Anderlecht 42 cents; qualité ordinaire 36 cents; Campine 35 c. le demi-kil. — OEufs 43 c.

**Halle aux Suifs.** — Suif 44 c. — Chandelles 56.

**Bois à brûler.** — 50 sous le demi-stère.

## BOURSES.

## ANVERS, 9 août.

Emprunt de 12 millions	98	Emprunt romain	80	P
» de 10 millions	99	Lots	380	
» Rotschild	76 3/4	Napolitains	75 3/4	A
Autriche métalliques	89	Guebhard	79	
Lots de Pologne	100 à 100 1/2	Rente perp. espag. à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 0/0	68	» » à Amsterdam	50 7/8 à 51 1/8	A

## PARIS, 8 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 80 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 20. — Act. de la banque, 1667 50. — Certific. Falconnet, 80 50. — Cortés d'Espagne, 12 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 56 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 78 1/4. — Emprunt romain, 79 1/4.

## AMSTERDAM, 8 août.

Dette active 43 15 1/6. Billets de change 17 57 1/6. Synd. d'amortissement 73 1/2. Rente perp. d'Amsterdam 49 15 1/6. Métalliques 84 7/8.

## VIENNE, 31 juillet.

Métalliques. — 87 1/16. Act. de la banque 1130.

## ANNONCES

## 1872. Vente d'immeubles situés à Namur et à St-Servais.

Sam-di 25 août 1832, aux dix heures, en l'étude de maître Gislain, fils, notaire à Namur, les héritiers de M. Michel Arnould, propriétaire demeurant à Namur, feront vendre, au plus offrant,

1° La maison qui faisait la résidence de feu M. Michel Arnould, située rue du Marché de l'Ange à Namur, cotée du n° 738, joignant au sieur Walter et au sieur Goffin;

2° Une autre maison située rue de l'Ouvrage audit Namur, n° 245, joignant à M. Wilmart et à la dame Bara, occupée par le sieur Thomas;

3° Une maison de campagne située à St-Servais, composée de trois places au rez-de-chaussée et quatre places à l'étage, mansardes, etc., avec un jardin d'agrément entouré de murs, arboré de très-bons fruits et contenant un demi-bonnier; joignant du levant à Gilbert, du midi à un chemin, du couchant à un sentier, et du nord au jardin désigné ci-après sous le n° 4, faisant partie de la même propriété;

4° Une maison avec un demi-bonnier de terrain, située audit St-Servais; joignant du levant à Gilbert, du midi au jardin d'agrément ci-dessus nommé, du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux;

5° Une autre maison aussi avec un demi-bonnier de jardin, située audit St-Servais; joignant du levant à M. Auguste Arnould, du midi à un sentier, du couchant à Gilbert, et du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux.

1859. On cherche un garçon pharmacien, muni de bons certificats, et ayant au moins deux ans de pharmacie.

S'adresser chez M. Mouvet, pharmacien, Grand'Place, à Namur.

## 1871. Terre patrimoniale du HAUT-MARAIS, située à une lieue de Spa, à vendre de la main à la main.

Elle se compose du château du HAUT-MARAIS, situé commune de Lareid, à une lieue de Spa et à trois lieues de Liège, sur le chemin de Spa à Montjardin;

D'une ferme, terres, prairies et bois, en un gazon, contenant environ soixante bonniers des Pays-Bas.

Cette propriété, située dans un beau site, est susceptible de beaucoup d'améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

## 1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

## 1868. Vente d'une belle propriété située au Moulin à Vent, près de Namur.



Le lundi 20 août 1832, aux dix heures du matin, les héritiers du sieur François Thibaut, dit MON ONCLE, exposent en vente publique et aux enchères, pardevant M. le juge de paix du canton de Namur (nord) en sa demeure, rue du Collège, à Namur, et par le ministère du notaire Buydens, père, à ce commis par jugement,

1° Une superbe propriété, en bâtimens, écuries, grange, et autres aisances, avec un jardin très-bien arboré, de la contenance d'un bonnier, vingt perches, soixante-sept aunes, joignant du nord au jardin de la demoiselle Hubin, du levant au deuxième lot, du midi à une pâture, du couchant à un jardin du sieur Pierre Wilmet.

2° La terre dite de MADELAINE, propre à l'exploitation d'une carrière et se trouvant à proximité du pavé de Namur à Louvain, de la contenance de deux bonniers, cinquante-cinq perches, trente-huit aunes, joignant du nord aux jardins de mademoiselle Hubin et madame Mazenot, du levant à M. Makers, du couchant au sieur Puffet, et du midi au chemin de Saint-Fiacre.

L'on pourra prendre connaissance du cahier des charges, chez M. Charles Buydens, avocat à Namur, et à la St<sup>e</sup> Croix, chez M. Philippe Muset, commis-greffier du canton de la justice de paix de Namur (sud.) A s'adresser, pour voir les biens, au sieur Wilmet, qui les occupe.

1867. A. J. Lallement, agent d'affaires à Namur, continue de distribuer des prospectus et de vendre des actions pour les propriétés qui s'adjugeront par N° sortant au tirage de la loterie de Paris, et valant trois ou quatre millions.

## 1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.

## 1851. A vendre de la main à la main,

Quinze bonniers de très-bonnes terres patrimoniales, en trois pièces, situées au Masy et à St-Martin-Balâtre, près de Bothey, à proximité de la chaussée de Namur à Bruxelles.

Les acquéreurs auront toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de cette vente.

## 1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de Maison-Celle près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

## 1847. Très-belle propriété située au lieu de Salzinne, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinne, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état. Le terrain qui en dépend avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi, joignant en partie la Sambre.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

## 1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

## 1837. A louer présentement,

Un très-joli quartier de 6 places, cave et grenier, restauré à neuf, procurant une vue agréable sur plusieurs jardins. — S'adresser au marchand de chandelles, rue de la Croix, N° 677.

## 1838. A vendre de la main à la main,

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier y attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

## 1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

## 1866. Vente de six pièces de terres et prairies situées à Mettet,

Lundi 13 août 1832, aux dix heures du matin, chez M. P. Barbier, aubergiste à Mettet, on vendra à la recette du notaire Delvigne, six pièces de terres et prairies situées à Mettet.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de cette vente.